



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE AURA AERO DANS LA REPRISE DE VOLTAERO POUR ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE L'AVIATION



Restructurations | 26/06/26 | Laurent Cotret Clément Quernin Abel Martin

AÉRONAUTIQUE & DÉFENSE

August Debozy a accompagné Aura Aero, constructeur aéronautique français engagé dans le développement d'avions décarbonés, dans le cadre de la reprise des actifs et activités en plan de cession de la société VoltAero, arrêtée par jugement du Tribunal de commerce de La Rochelle en date du 23 juin 2026.

Cette opération s'inscrit dans la continuité de la dynamique d'investissement souverain engagée autour d'Aura Aero afin de soutenir l'émergence d'un acteur français de référence dans l'aviation hybride-électrique et de préserver sur le territoire national des compétences technologiques et industrielles stratégiques pour l'aviation de demain.

La reprise de VoltAero permet à Aura Aero d'intégrer des expertises complémentaires dans les architectures hybrides-électriques, l'intégration système, les essais en vol et l'analyse de données. Elle inclut notamment les actifs et savoir-faire développés autour du Cassio S, démonstrateur volant hybride-électrique ayant accumulé plusieurs années d'expérience en vol.

À travers cette opération, Aura Aero renforce ses capacités de développement et d'industrialisation au service de ses programmes d'avions décarbonés, notamment INTEGRAL, ENBATA et ERA, et consolide une filière française d'excellence dans l'aviation durable.

Le jugement retient l'offre d'Aura Aero au regard notamment de la cohérence de son projet industriel avec les travaux de VoltAero, de son engagement de maintien de l'activité sur le site de Rochefort et des perspectives offertes pour la poursuite des développements technologiques engagés. Le tribunal a arrêté le plan de cession totale de VoltAero au bénéfice d'Aura Aero et ordonné le transfert de certains actifs, contrats et postes de travail attachés à l'activité reprise.

Aura Aero, fondée en 2018 par Jérémy Caussade, conçoit et développe des avions à propulsion électrique et hybride-électrique. Basée à Toulouse-Francazal, la société poursuit une trajectoire d'industrialisation ambitieuse, avec pour objectif de proposer des solutions aéronautiques concrètes, certifiables et industrialisables au service de la décarbonation de l'aviation.

L'équipe August Debozy ayant conseillé Aura Aero était composée de **Laurent Cotret** (associé), **Clément Quernin** (counsel) et **Abel Martin** (avocat) au sein de la pratique restructuring du cabinet.

La société VoltAero était représentée par **Maître Marc Dufranc** et **Maître Pauline Brute de Rémur**, avocats au barreau de Bordeaux.

La procédure était suivie par **SCP CBF Associés**, prise en la personne de Maître Thibaut Patard-Piedmont, administrateur judiciaire, et **SELARL EKIP'**, prise en la personne de Maître Marie-Adéline Rousselot-Gegoue, mandataire puis liquidateur judiciaire.

Les représentants des salariés étaient assistés de **Maître Meddy Miloud** et **Maître Alexandra Dupuy**, avocats au barreau de La Rochelle.
